



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2006
Français
Original : anglais

Huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Par sa résolution 1692 (2006) du 30 juin 2006, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) jusqu'au 31 décembre 2006 et accueilli avec satisfaction mon intention d'établir le 1^{er} janvier 2007 un bureau intégré des Nations Unies au Burundi, dont j'avais fait part dans mon septième rapport, daté du 21 juin 2006 (S/2006/429). Dans un additif à ce rapport (S/2006/429/Add.1), j'ai fait des propositions concernant la structure et le mandat du Bureau, ainsi que le budget à prévoir. Le présent rapport décrit les principaux faits survenus entre la parution de mon septième rapport et le 20 octobre 2006; il contient des renseignements à jour sur le retrait de l'ONUB et l'établissement du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

II. Accord de cessez-le-feu global avec le Palipehutu-Forces nationales de libération et faits nouveaux importants

2. L'accord de cessez-le-feu global que le Gouvernement et le dernier groupe armé, le Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL), ont signé le 7 septembre a marqué une étape importante dans le processus de paix. Il a contribué à une amélioration générale des conditions de sécurité et a apparemment convaincu des réfugiés de revenir. Mais par ailleurs, pendant la période considérée, les tensions entre le Gouvernement et certains partis politiques, les médias et la société civile ne se sont pas apaisées, au contraire. Le Gouvernement a affirmé qu'un coup d'État se préparait et a procédé à des arrestations, et les partis d'opposition l'ont accusé de violer la Constitution. Avant la signature de l'accord, de graves violations des droits de l'homme, attribuées aux forces de sécurité nationale, ont continué d'être signalées, mais des mesures ont été prises pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice. L'achèvement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui aidera à prendre à bras le corps les graves problèmes socioéconomiques du Burundi, représente un progrès appréciable.

3. Après la signature de l'Accord de principes de Dar es-Salaam en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables au Burundi, daté du 18 juin, le Gouvernement et le FNL ont continué à négocier avec l'appui de



l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et du médiateur sud-africain, ainsi que de l'Union africaine et de l'ONU.

4. Le 7 septembre, à un sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi qui se tenait à Dar es-Salaam, les dirigeants régionaux ont approuvé un accord de cessez-le-feu global qu'ont ensuite signé le Président Pierre Nkuruziza, au nom du Gouvernement burundais, et Agathon Rwasa, au nom du FNL. Le cessez-le-feu, entré en vigueur le 10 septembre, a en gros été bien respecté par les deux parties.

5. L'accord prévoit la cessation de toutes les hostilités et l'intégration des combattants du FNL dans les forces de sécurité nationale ou leur désarmement, démobilisation et réintégration. La coordination et la vérification de son application incombent à un mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et à des organes subsidiaires composés de représentants du Gouvernement burundais, du FNL, de l'Union africaine et de l'ONU; le rôle de garant est confié à l'Initiative régionale pour la paix au Burundi. L'accord prévoit aussi le déploiement d'un groupe spécial de l'Union africaine chargé de protéger les dirigeants du FNL, ainsi que les combattants du FNL lorsqu'ils se rendront dans les zones de rassemblement dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Outre la participation de l'ONU aux travaux du mécanisme conjoint et de ses organes subsidiaires, l'accord prévoit que l'ONUB assurera la sécurité dans les zones de rassemblement des combattants du FNL, dont l'emplacement sera déterminé par les parties.

6. L'accord est silencieux sur plusieurs questions, notamment la possibilité que des membres du FNL fassent partie des institutions nationales et les modalités d'intégration des éléments du FNL dans les forces de sécurité. À cet égard, le médiateur a ouvert un bureau à Bujumbura pour faciliter l'application de l'accord et aider à régler les problèmes politiques qu'elle soulève.

7. Le médiateur, l'équipe technique régionale, l'Union africaine et l'ONU ont mené des consultations sur les modalités d'application de l'accord de cessez-le-feu. Le médiateur continuera de jouer le premier rôle dans le processus de mise en œuvre, mais l'ONU devrait aussi apporter son aide, dans les limites de son mandat et de ses ressources et en collaboration avec d'autres partenaires, la région et l'Union africaine.

8. L'application de l'accord de cessez-le-feu global a commencé en retard, mais des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la planification des mesures d'accompagnement. Sous les auspices du médiateur, l'équipe technique régionale et les représentants de l'Union africaine et de l'ONU se sont réunis à Pretoria le 14 septembre pour examiner le processus de mise en œuvre, notamment pour parler de la création des mécanismes de surveillance prévus par l'accord et du déploiement du groupe spécial de l'Union africaine.

9. Le 27 septembre, une équipe composée de membres de l'équipe de médiation et de représentants de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, accompagnant six membres du FNL, est arrivée à Bujumbura pour parler des aspects pratiques de la mise en œuvre de l'accord. Les membres de l'équipe du FNL se sont rendus à des endroits où des zones de rassemblement pourraient être établies et ont évalué les conditions de sécurité avant l'arrivée de leurs dirigeants. Ils ont achevé leur évaluation le 1^{er} octobre. Le 28 septembre, le Gouvernement a publié un communiqué dans lequel il s'est dit déterminé à appliquer l'accord de cessez-le-feu

global et a réaffirmé qu'il acceptait les dispositions garantissant provisoirement l'immunité aux membres du FLN.

10. Le 11 octobre, le Médiateur et le Gouvernement ont officiellement inauguré le mécanisme conjoint de vérification et de surveillance. Malgré les garanties données au médiateur, le FLN n'a pas participé à la première réunion, exigeant que le Gouvernement commence par libérer les prisonniers. Le 12 octobre, le Président du FLN, Agathon Rwasa, a écrit au Président ougandais et Président de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, Yoweri Museveni, deux lettres dans lesquelles il accusait le Gouvernement burundais d'avoir violé l'accord de cessez-le-feu en ne respectant pas les dispositions garantissant provisoirement l'immunité aux membres du FLN et en ne libérant pas les membres du FLN qui se trouvaient en détention.

11. Dans l'intervalle, des éléments du FLN ont commencé à se rassembler spontanément dans les provinces occidentales en prévision du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. La plupart des groupes se disent affiliés à la faction mineure de Jean-Bosco Sindayigaya, qui n'a pas participé aux négociations officielles avec le Gouvernement. Le Gouvernement et le médiateur se sont dit déterminés à s'occuper de la question.

12. Le Gouvernement a continué d'utiliser l'ancien centre de démobilisation de Randa comme centre de détention provisoire pour ceux qui ont été capturés ou se sont rendus avant la signature de l'accord de cessez-le-feu et sont supposés membres du FLN. Au 20 octobre, ceux qui étaient supposés être d'anciens combattants du FLN et dont il restait à déterminer s'ils remplissaient les conditions pour participer au programme de démobilisation étaient encore détenus à Randa. Malgré les efforts déployés par l'ONUB, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des partenaires nationaux pour obtenir leur libération, 26 mineurs faisaient encore partie des détenus. Les procédures de vérification et de démobilisation concernant les mineurs associés au FLN ont été élaborées par des organismes nationaux et internationaux et présentées au Gouvernement, en juin, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration.

13. Dans une note verbale datée du 28 septembre, le Gouvernement burundais a demandé à l'ONUB de l'aider à protéger les zones de rassemblement des combattants du FLN, comme le prévoit l'accord de cessez-le-feu global. Le 10 octobre, il a demandé que le bataillon népalais de l'ONUB ne se retire qu'en décembre, c'est-à-dire un mois plus tard que prévu, pour pouvoir aider à la mise en œuvre de l'accord.

14. À l'issue de consultations qu'il a eues avec le Département des opérations de maintien de la paix le 12 octobre, le médiateur sud-africain a lui aussi demandé à l'ONU, le 13 octobre, que les contingents militaires de l'ONUB ne se retirent qu'en décembre, ce qui leur permettrait d'assumer certaines tâches du groupe spécial de l'Union africaine jusqu'à ce que celui-ci soit déployé.

Autres faits survenus sur le plan politique

15. Les tensions politiques internes se sont aggravées pendant la période considérée, surtout quand le Gouvernement a affirmé qu'un coup d'État se préparait, au mois d'août, et quand la deuxième Vice-Présidente, Alice Nzomukunda, a

démissionné le 5 septembre. Huit personnes qui auraient été impliquées dans le prétendu complot ont été arrêtées par les services nationaux de sécurité entre le 31 juillet et le 3 août; parmi eux figuraient l'ancien Vice-Président de la période de transition, Alphonse-Marie Kadege, et d'autres personnalités politiques et militaires. Le 21 août, l'ancien Président de la période de transition, Domitien Ndayizeye, a lui aussi été arrêté.

16. Le 3 août, le Ministre de l'information et le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique ont convoqué une réunion au cours de laquelle ils ont annoncé aux représentants de la communauté diplomatique et des Nations Unies, ainsi qu'aux médias, qu'une tentative de déstabilisation du Gouvernement avait été déjouée.

17. Le 24 août, interviewé dans sa cellule par une station de radio locale, un détenu a affirmé qu'il avait avoué avoir participé à une tentative de coup d'État, ce qui n'était pas le cas, parce qu'on l'avait menacé de s'en prendre à sa famille. De plus en plus, les médias nationaux ont crié à la fabrication. Le Gouvernement a plusieurs fois affirmé que la tentative était bien réelle et, le 16 septembre, le Président Nkurunziza a annoncé publiquement qu'il existait des preuves irréfutables de la participation des détenus à la tentative de coup d'État.

18. Des informations confirmées indiquant que plusieurs des détenus avaient été torturés ont suscité une inquiétude croissante tant au Burundi que sur le plan international. De nombreux partis politiques, plusieurs groupes de la société civile et des organisations de défense des droits de l'homme ont condamné l'arrestation des prétendus auteurs de la tentative de coup d'État, la façon dont ils étaient traités, et l'arrêt de la Cour suprême confirmant la décision de mise en détention. Le 6 octobre, la Cour suprême a décidé que les sept détenus seraient libérés sous caution, ayant rejeté la demande du ministère public, qui voulait que la détention soit prolongée sans mise en examen. Toutefois, la décision de la Cour suprême a été infirmée par le Procureur général et, le 20 octobre, les sept détenus, dont l'ancien Président, M. Ndayizeye, étaient encore en détention.

19. Parallèlement, M^{me} Nzomukunda a démissionné de son poste de deuxième Vice-Présidente, évoquant notamment les graves violations des droits de l'homme commises par le Gouvernement et le fait que les principes du droit n'étaient pas respectés dans le pays. Elle a également critiqué le rôle du Président du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), Hussein Rajabu. Un débat public s'est déclenché quand l'Assemblée nationale a confirmé la nouvelle deuxième Vice-Présidente, Marina Barampama (CNDD-FDD); le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), l'Union pour le progrès national (UPRONA) et le CNDD (Nyangoma) ont boycotté la séance puis déclaré que le vote n'était pas valable puisque le quorum n'était pas atteint quand il avait eu lieu. Par la suite, le FRODEBU et l'UPRONA ont demandé à la Cour constitutionnelle de déclarer la nomination illégale.

20. En outre, le FRODEBU a récemment donné ordre à ses parlementaires de boycotter toutes les manifestations publiques présidées par Marina Barampama. Il a également suspendu à titre provisoire trois de ses parlementaires, qui avaient participé à la séance de confirmation de la deuxième Vice-Présidente.

21. Il ne s'est pas passé grand chose, sur le plan législatif, au cours de la période considérée, notamment à cause d'un boycott de trois semaines de la deuxième session parlementaire. Par ce boycott, les parlementaires du FRODEBU, de

l'UPRONA et du CNDD (Nyangoma) voulaient protester contre l'adoption d'un projet de loi portant création d'un mécanisme de lutte contre la corruption, jugé anticonstitutionnel. Le 16 août, ces parlementaires ont repris leur place au sein de l'Assemblée nationale, à la demande du Président Nkurunziza, qui a annoncé qu'il saisirait la Cour constitutionnelle à ce sujet. Le 12 octobre, les parlementaires du FRODEBU, de l'UPRONA et du CNDD ont écrit au Président Nkurunziza pour se plaindre d'irrégularités commises à l'Assemblée nationale et demander que le système de vote soit amélioré.

22. L'UPRONA et le FRODEBU ont tenu des consultations avec leurs membres au vu des événements politiques des derniers temps. Le 24 septembre, l'UPRONA a demandé à son comité exécutif de décider, dans un délai d'un mois, si le parti resterait associé au Gouvernement.

23. Le 13 septembre, un remaniement ministériel concernant six ministres (les ministres des finances, de la planification, des transports, du commerce et de la santé et le ministre chargé de la question du VIH/sida) a été annoncé.

24. Il y a également eu des tensions au niveau des administrations locales. Pendant la période considérée, quatre administrateurs des communes de Buterere, Mutimbuzi, Mubimbi et Kabezi ont été accusés de mauvaise gestion et de détournement de fonds et relevés de leurs fonctions par le Gouverneur de la province de Bujumbura Rurale. Le FRODEBU a protesté, affirmant que la décision était motivée par des considérations politiques. L'ONUB a vérifié que la procédure s'était déroulée dans le respect de la législation communale.

25. Les relations entre le Gouvernement et les médias sont restées tendues pendant la période considérée. Les représentants du Gouvernement et du CNDD-FDD ont vivement critiqué les journalistes qui contestaient les mesures des pouvoirs publics. Le 3 septembre, dans un discours, le Président du CNDD-FDD a accusé les médias et les journalistes burundais, dont un agent de l'ONUB recruté sur le plan national, de fomenter la discorde. L'ONUB a demandé au Gouvernement et aux médias de faire preuve de modération afin de désamorcer les tensions. Le 21 septembre, le Conseil national des communications a demandé aux stations de radio privées de respecter le principe du « journalisme responsable ». Toutefois, les rapports entre le Gouvernement et les médias privés, qui l'avaient accusé de harceler et de chercher à intimider les journalistes, sont restés très tendus.

26. Pour essayer d'apaiser les tensions politiques, le Gouvernement a organisé en septembre plusieurs réunions avec des dirigeants religieux et des partis politiques. Le 21 septembre, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité publique a rencontré les représentants de partis politiques; c'était la première fois que des représentants des autorités et des partis politiques se rencontraient officiellement depuis que le Gouvernement avait pris ses fonctions en août 2005. Les représentants des partis ont eu l'occasion de soulever toutes sortes de questions; le FRODEBU et l'UPRONA se sont notamment plaints que le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ne les avait pas associés au processus de décision politique. Le premier Vice-Président, Martin Nduwimana, a lui aussi organisé des réunions avec des journalistes et des dirigeants religieux pour tenter d'améliorer les relations.

Forum des partenaires du Burundi

27. Les membres du Forum des partenaires du Burundi ont continué d'échanger des vues sur la situation au Burundi et à faciliter le dialogue avec le Gouvernement. Au cours de la période considérée, il y a eu sept réunions, au cours desquelles l'accent a été mis sur les négociations entre le Gouvernement et le FNL et sur d'autres questions relatives à la situation politique, à la sécurité et aux droits de l'homme, ainsi que sur l'examen de la situation au Burundi entrepris par la Commission de consolidation de la paix.

Commission de consolidation de la paix

28. En juillet, le Gouvernement, mon Représentant spécial pour le Burundi, Nureldin Satti, et d'autres parties prenantes ont exposé la situation au Burundi à la Commission de consolidation de la paix. La première réunion consacrée au Burundi s'est tenue le 13 octobre et trois tâches particulièrement importantes ont été recensées : promouvoir la bonne gouvernance, renforcer l'état de droit et le secteur de la sécurité et assurer le relèvement des collectivités locales. À la fin de la réunion, il a été déclaré que le Burundi remplissait les conditions pour bénéficier de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix.

III. Sécurité

29. Avant l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu global, les activités militaires du FLN et de la Force de défense nationale (FDN) se sont intensifiées et élargies; des affrontements ont été signalés, entre autres, dans les provinces de Bujumbura Rurale, de Bubanza et de Cititoké. Selon certaines informations, le FNL se serait mis à recruter de plus belle, notamment des mineurs, et des hommes en uniforme se seraient livrés à des activités criminelles. Les conditions de sécurité se sont améliorées depuis l'entrée en vigueur de l'accord, mais des activités criminelles, attribuées à des membres du FNL, continuent d'être signalées.

30. Une vingtaine d'attaques à la grenade ont été lancées dans des lieux publics, principalement à Bujumbura, et le nombre de disparitions forcées a augmenté; parmi les disparus figuraient 25 personnes soupçonnées d'entretenir des liens avec le FNL.

31. Bien qu'elle ait réduit ses opérations militaires dans les zones frontalières puisqu'elle est en train de se retirer, l'ONUB a poursuivi ses patrouilles sur le Lac Tanganyika. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a continué de surveiller la zone frontière de Ruzizi.

32. Au cours de la période considérée, l'ONUB a organisé deux sessions de formation pour quelque 330 membres des forces de sécurité nationales qui viendront renforcer le dispositif de sécurité à Bujumbura et dans les provinces quand l'Opération se sera retirée. L'ONUB et la FDN ont commencé à fournir des escortes communes et à patrouiller ensemble début septembre.

IV. Autres progrès et difficultés du processus de paix

Désarmement, démobilisation et réintégration

33. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration a continué de progresser. En août, le Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration a démobilisé 337 membres du FDN dans le cadre du premier programme de démobilisation non volontaire mené sur la base de l'âge. En septembre, 717 membres handicapés du FDN ont également été démobilisés (47 sous-officiers, 8 officiers et 662 soldats). Au 5 octobre, 21 379 ex-combattants et soldats avaient été démobilisés, dont 3 015 enfants et 494 femmes.

34. Depuis que le programme de réintégration a été lancé l'an dernier, le Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration a placé 543 ex-combattants démobilisés chez des employeurs; il continue à chercher des employeurs potentiels. En outre, 5 412 ex-combattants ont reçu une aide économique ciblée, et 3 300 d'entre eux mènent à présent des activités rémunératrices. Plus de 8 000 ex-combattants devraient recevoir une aide semblable dans les mois qui viennent. Dans le même temps, 3 015 ex-enfants soldats démobilisés ont reçu une aide à la réintégration; 599 d'entre eux sont à nouveau scolarisés et 986 reçoivent une formation professionnelle.

35. La dissolution des milices civiles s'est également achevée pendant la période considérée; 28 379 membres de milices ont été démobilisés, dont 18 709 gardiens de la paix et 9 670 militants combattants.

36. Certains progrès ont été accomplis sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité : le Ministère de la défense nationale et des vétérans et le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ont élaboré des plans en vue de la professionnalisation des membres de la FDN et de la Police nationale burundaise (PNB), respectivement. Il s'agit là d'un pas important qui permettra de planifier l'appui que le BINUB apportera en fonction des plans et priorités régissant la réforme du secteur de la sécurité.

37. La PNB a fait, avec l'appui du Centre international pour la justice transitionnelle, des préparatifs en vue de la mise en œuvre d'un programme d'enregistrement du personnel. Ce programme, qui devrait s'achever en 2007, aidera la Police nationale à mettre en place des systèmes transparents de gestion des ressources humaines et de contrôle.

38. Pendant ce temps, l'ONUB a continué d'organiser des activités de formation à l'intention du personnel de la PNB. Des formateurs de l'Opération et de la Police nationale ont, ensemble, dispensé une formation à 257 policiers; entre juillet et septembre, 109 enquêteurs de la PNB ont suivi des cours de mise à niveau organisés en association avec l'organisation non gouvernementale Réseau des citoyens – justice et démocratie, basée en Belgique.

39. En outre, l'ONUB a adapté pour la police des frontières le programme de formation à la sécurité aérienne de l'Organisation de l'aviation civile internationale, et l'ONU a élaboré pour la police pénitentiaire des programmes de formation sur les

normes internationales de sécurité et le système pénitentiaire qui pourront bientôt être dispensés.

40. L'ONUB a aidé le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique à planifier la création de centres opérationnels qui relieront les différents services de la police pour que ceux-ci puissent agir rapidement et efficacement en cas de problème grave sur le plan de la sécurité et que les interventions sur le terrain puissent être mieux gérées. L'ONU aide à mobiliser des ressources pour le financement de ces centres.

41. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'ONUB a dispensé en juillet à 41 membres de la FDN une formation sur la maîtrise et la gestion des armes. En outre, l'ONUB et la FDN ont mené ensemble des opérations de destruction d'armes; elles ont notamment détruit 1 958 armes inutilisables et 22 544 projectiles que l'ONUB avaient réunis dans le cadre d'activités de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que des stocks d'armes inutilisables de la FDN. D'autres activités de destruction d'armes et de munitions sont prévues.

42. Le 17 août, le Président Nkurunziza a annoncé la nomination de 17 membres de la Commission nationale pour le désarmement de la population civile et la lutte contre la prolifération des armes légères, parmi lesquels figurent des représentants de la FDN, de la PNB, d'organisations religieuses, des médias et de la société civile. La Commission devrait s'appuyer sur les travaux techniques effectués dans le cadre des efforts qu'a faits le Président pour lancer le processus de désarmement de la population civile.

Réfugiés et déplacés

43. Au 1^{er} octobre, le nombre de Burundais rentrés de Tanzanie en 2006 avait atteint 25 901. Environ la moitié des retours dataient d'août et de septembre. Les facteurs pouvant expliquer cette accélération comprennent l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu global signé avec le FNL, le début de l'année scolaire et de la saison des semences, et le changement de stratégie du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui a décidé d'encourager les retours volontaires plutôt que de faciliter les rapatriements.

44. Toutefois, le nombre de retours reste très inférieur à l'objectif, qui était de 50 000 personnes pour 2006. La pauvreté, le manque d'infrastructure et les doutes qui subsistent quant à la stabilité du pays sont des facteurs qui continuent de décourager les retours volontaires. On estime qu'il reste environ 380 000 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie.

45. Au cours de la période considérée, plus de 2 000 Burundais en situation irrégulière ont été expulsés par les autorités tanzaniennes. Le HCR a abordé avec celles-ci les problèmes de droits de l'homme que posaient ces expulsions. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires a coordonné la réception des expulsés au Burundi, qui s'est dans l'ensemble déroulée sans heurts grâce à la participation active du Gouvernement et aux contributions généreuses versées par des partenaires, dont le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Comité international de secours, Catholic Relief Services et la Croix-Rouge du Burundi.

46. Parallèlement, le nombre de déplacés a continué de baisser. Il n'était plus que de 100 000 en octobre, alors qu'il avait atteint 117 000 en 2005.

Questions relatives aux droits de l'homme

47. La situation relative aux droits de l'homme a continué à être dominée par des violations graves perpétrées par les FNL et par des violations commises par les militaires, la police et le Service national des renseignements, principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des actes de torture, des sévices infligés aux détenus et des cas d'arrestation et de détention arbitraires. Des éléments des FNL ont continué à s'en prendre aux civils et à commettre des meurtres, des viols et des vols à main armée. Après la signature de l'Accord de cessez-le-feu global, les Forces de défense nationales et la Police nationale burundaise ont reçu pour consigne de ne plus poursuivre les membres et les collaborateurs des FNL, ce qui a entraîné une diminution sensible des violations des droits de l'homme.

48. Des mesures supplémentaires ont été prises afin de régler la question des violations des droits de l'homme par les forces de sécurité. En septembre, trois membres des forces de sécurité, le chef du bureau des services de renseignements à Muyinga et deux militaires ont été placés en état d'arrestation au motif qu'ils auraient trempé dans la disparition et probablement l'exécution sommaire d'une trentaine de personnes arrêtées entre mai et août parce qu'elles étaient soupçonnées de collaborer avec les FNL. Dans une autre affaire, un civil qui prétendait émarger au Service national des renseignements et un membre de la Police nationale ont été arrêtés en août, dans le cadre de l'enquête sur le décès de quatre membres présumés des FNL.

49. Parallèlement, il n'y a eu aucun progrès dans l'enquête sur l'exécution sommaire de 13 combattants soupçonnés d'appartenir aux FNL, qui aurait eu lieu dans la province de Bujumbura rural le 13 juillet, et l'on ne sait toujours pas où se trouvent quelques-unes des personnes placées en état d'arrestation dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement à l'encontre des FNL. Dans le même temps, les spécialistes de l'ONUB chargés des droits de l'homme ont pu rendre visite à des personnes détenues par la police, mais n'ont pu accéder ni aux cellules du Service national des renseignements ni aux installations des Forces de défense nationale.

50. La détention et le traitement des neuf personnes accusées d'avoir fomenté un coup d'état (voir par. 16) ne manquent pas d'être très préoccupants sur le plan juridique et sur celui du respect des droits de l'homme. L'arrestation de six des détenus ne s'est pas faite dans le respect des règles juridiques.

51. Le 22 août, deux des neuf détenus soupçonnés d'avoir trempé dans le coup d'état ont été libérés sans être inculpés, dont un officier des Forces de défense nationales qui avait publiquement admis avoir pris part au complot avant sa détention. Le 21 septembre, les sept personnes encore en détention ont adressé une lettre au Président de la Cour suprême pour lui signaler que le mandat de détention les concernant avait expiré et qu'elles étaient donc détenues en toute illégalité.

52. Une instruction a été ouverte à la demande du Procureur général afin d'enquêter sur les requêtes présentées par les avocats de trois des détenus, dont l'avocat de l'ancien Vice-Président Kadege, selon lesquelles leurs clients auraient été torturés par des membres du Service national des renseignements alors qu'ils étaient placés en détention. Lorsque les spécialistes de l'ONUB chargés des droits de l'homme se sont entretenus avec les détenus, tous trois présentaient des signes visibles de torture qui corroboraient leurs dires. Le Vice-Président Kadege a informé les fonctionnaires de l'ONUB que le soir de son arrestation, il avait été suspendu par

les pieds et les mains, face vers le sol, et roué de coups pendant deux heures avant d'être jeté à terre. Revenant sur son refus initial, le Procureur général a accepté que les trois détenus soient examinés et traités dans un hôpital le 16 août. Lors d'une réunion le 25 août avec le chef de la Section des droits de l'homme de l'ONUB et le Représentant de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Burundi, le Président Nkurunziza a souligné qu'il s'opposait à la torture et déclaré qu'il avait demandé que toute la lumière soit faite sur les accusations portées par les détenus. Les menaces pesant sur la liberté d'expression et d'opinion se sont multipliées et ont été une source de préoccupation majeure pendant la période considérée.

53. Comme exposé au paragraphe 23, le Gouvernement a de nouveau pris les médias pour cible, réagissant aux critiques de plus en plus nombreuses exprimées à son égard au sujet de la corruption, du coup d'état supposé et de l'arrestation d'opposants politiques. Plusieurs journalistes ont dit avoir été victimes d'actes d'intimidation et de menaces de la part des forces de sécurité, et certains sont depuis passés dans la clandestinité.

54. En outre, plusieurs personnes, dont trois membres de la société civile et un journaliste, ont été arrêtées ou placées en détention au motif qu'elles avaient diffamé le Président et des membres du Gouvernement ou exprimé des opinions défavorables à leur égard. À la date du 9 octobre, aucune preuve n'avait été avancée pour étayer les chefs d'accusation retenus contre les détenus.

55. Pendant la période considérée, l'ONUB, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des organisations non gouvernementales internationales et nationales, a également continué à défendre les droits des enfants. Le nombre élevé de cas de sévices sexuels, dont la plupart concernaient des enfants, y compris de jeunes enfants, est particulièrement préoccupant. La campagne menée par les spécialistes de l'ONUB chargés des droits de l'homme a commencé à porter ses fruits. Dans la plupart des cas dont on a eu connaissance, les victimes ont reçu des soins médicaux et le nombre de personnes arrêtées par suite des plaintes déposées par les victimes et leur famille a augmenté.

56. L'ONUB a également continué à surveiller le respect des droits de l'homme et à mener des activités de promotion en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux actifs dans le domaine des droits de l'homme. En coopération avec le Gouvernement, elle a entrepris des activités de sensibilisation auprès de la société civile, notamment auprès des journalistes et des syndicats, des forces de police, du Service national des renseignements et des organes chargés de faire respecter les lois. Elle a également organisé des stages de formation des formateurs à l'intention du personnel du Service national des renseignements. Des membres des Forces de défense nationales ont également bénéficié de cours consacrés au droit international humanitaire et aux instruments relatifs aux droits de l'homme. Le 31 août, le Président Nkurunziza a assisté à l'un des cours organisés par l'ONUB et a souligné l'importance que revêtait ce type de formation au Burundi, pays qui sortait d'un conflit.

57. Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies a organisé des cours afin de familiariser les représentants du Gouvernement et de la société civile aux procédures d'établissement des rapports à présenter aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. L'ONUB a également apporté son concours aux préparatifs visant à créer une commission nationale des droits de l'homme indépendante. Le Ministère de la solidarité nationale, des droits

de la personne humaine et du genre a prévu d'entamer l'élaboration du cadre juridique et opérationnel de la Commission au début de 2007.

Justice transitionnelle et réforme de l'appareil judiciaire

58. L'établissement de mécanismes de justice transitionnelle piétine. En juin, le Gouvernement a répondu à la lettre que le Conseiller juridique de l'Organisation lui avait adressée le 19 mai pour appeler son attention sur certains problèmes majeurs mis en évidence lors des consultations tenues par l'Organisation avec le Gouvernement à Bujumbura en mars. Le Gouvernement n'a toutefois pas répondu de façon satisfaisante à plusieurs questions sur lesquelles un accord s'impose si l'on veut poursuivre les négociations. Dans une lettre datée du 24 août, le Conseiller juridique a demandé de nouveaux éclaircissements sur des aspects cruciaux qui définiraient les conditions de création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial. Des échanges ont également eu lieu entre le Gouvernement et l'Organisation en septembre et en octobre afin d'accélérer les consultations.

59. En août, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a organisé un atelier à l'intention du personnel des Nations Unies au Burundi. L'atelier était consacré à des questions relatives à l'organisation de consultations de grande ampleur, aux commissions vérité et aux conditions de responsabilité et était animé par des experts internationaux. D'autres ateliers du même type auraient dû être proposés à des représentants du Gouvernement et de la société civile à la même époque, mais le Gouvernement a décidé de les annuler en raison du caractère délicat des questions relatives à la justice transitionnelle abordées au cours des négociations entamées avec les FNL.

60. En juillet, le Gouvernement a présenté au public sa réforme de l'appareil judiciaire et annoncé par décret que le traitement des magistrats serait multiplié par six. Malgré le coup de pouce financier donné aux magistrats, la justice pénale ne reçoit toujours que très peu de fonds en faveur de la réforme ou du renforcement des capacités, voire aucuns, de la part des donateurs.

Questions foncières

61. Les différends fonciers continuent de poser des défis d'importance à l'appareil judiciaire et mettent à rude épreuve la réconciliation nationale et la consolidation de la paix. Le 31 août, le Président Nkurunziza a présidé la première réunion des 23 membres de la Commission nationale foncière, créée en mai. La Commission se compose de quatre sous-commissions : régime foncier, avoirs, indemnisation, inventaire du domaine de l'État. Le maquis que constituent les nombreux mécanismes de réglementation complique le règlement des différends fonciers, en raison des chevauchements et des contradictions du régime foncier traditionnel régi par le droit coutumier, de la loi foncière de 1986, de la loi sur l'environnement et de la Constitution adoptée par référendum en 2005. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté aborde la question de la propriété foncière et, une fois achevé, devrait faciliter le règlement des différends. Dans le même temps, il est crucial que la Commission nationale foncière reçoive l'appui international voulu pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Situation humanitaire

62. Le pays devrait produire quelque 2 millions de tonnes de produits alimentaires en 2006, soit une légère baisse par rapport à 2005 qui s'explique par un accès limité aux engrais, le mauvais temps et les maladies qui ont frappé les récoltes. Le déficit vivrier est estimé à 252 000 tonnes en 2006. Les provinces du nord et de l'est ont été victimes de plusieurs périodes consécutives de sécheresse et restent les plus vulnérables, et il faudra fournir des semences à quelque 238 300 ménages pendant la saison des semailles qui a commencé à la fin du mois de septembre. On s'attend à ce que les réfugiés revenus récemment de la République-Unie de Tanzanie figurent parmi les principaux bénéficiaires de l'assistance humanitaire.

63. Le 19 août, le Coordonnateur des secours d'urgence a décidé de prélever 2 millions de dollars sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin d'appuyer des activités prioritaires pour lesquelles le financement était insuffisant, notamment une aide agricole d'urgence pour les quelque 2 000 Burundais récemment expulsés de la République-Unie de Tanzanie, des logements pour les personnes qui retournent chez elles, des programmes de nutrition et la lutte contre les épidémies. Parallèlement, il faut noter que la coordination et l'exécution du Programme des opérations d'urgence lancé par le Gouvernement en 2006 laissent encore à désirer, bien que près de 60 % des 168 millions de dollars qui avaient été demandés aient été versés.

Développement socioéconomique

64. La situation économique du Burundi reste précaire, malgré les projections optimistes pour le budget 2006, qui prévoient une augmentation de 3,5 % des recettes de l'État et une réduction des dépenses de l'ordre de 0,7 %. Des mesures correctives, notamment une augmentation de l'aide consentie par les donateurs et une révision des dépenses, ont permis de combler le déficit initialement fixé à 24,6 millions de dollars.

65. La Banque mondiale n'a pas décaissé la première tranche de 30 millions de dollars due au titre du don qu'elle comptait faire pour appuyer le budget de l'État, en raison des retards pris par le Parlement pour ratifier l'accord négocié en la matière. Afin de débloquer les fonds, et suite à des allégations concernant des irrégularités, la Banque mondiale a demandé au Gouvernement de s'assurer les services d'un cabinet d'audit international afin de vérifier les conditions dans lesquelles l'avion présidentiel a été récemment vendu. Aucun cabinet d'audit n'a encore été recruté et les coffres de l'État risquent donc d'être vides dès octobre. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) entreprendront ensemble une mission d'évaluation début octobre afin d'évaluer les activités entreprises dans le cadre de l'établissement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'examiner avec le Gouvernement certaines des questions encore en suspens concernant un appui budgétaire direct.

66. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été de nouveau révisé pendant la période considérée afin d'en étoffer les éléments relatifs à la consolidation de la paix. Le Gouvernement a soumis le Document au FMI et à la Banque mondiale le 12 septembre afin qu'ils l'examinent et y donnent leur accord, et leur décision devrait intervenir d'ici à la fin de 2006. Cela permettra au Burundi

d'atteindre le point d'achèvement prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans les 12 mois à venir et de bénéficier pleinement de l'allègement de la dette prévu par l'Initiative. Le Gouvernement se prépare également à organiser une table ronde des donateurs, qui devrait avoir lieu au début de 2007, une fois que le FMI et la Banque mondiale auront approuvé le Document de stratégie. L'Organisation des Nations Unies apportera son concours au Gouvernement afin d'assurer le succès de la table ronde.

67. En juillet, le Burundi a pris la décision de se conformer aux dispositions fixées par l'*African Growth and Opportunity Act* (loi adoptée par les États-Unis en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés). Pendant la période considérée, le Japon, la Norvège, la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas ont organisé des missions bilatérales au Burundi, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que les donateurs portent à la consolidation de la paix. Plusieurs donateurs se sont cependant déclarés préoccupés par l'absence d'un dialogue ciblé entre eux et le Gouvernement et par l'incapacité du Gouvernement d'absorber les fonds mis à sa disposition.

68. Le Gouvernement a reporté le début de l'année scolaire au 25 septembre, faute d'infrastructures adéquates et de personnel qualifié. On se souviendra que suite à l'introduction de la gratuité de l'enseignement primaire en 2005, 450 000 élèves supplémentaires s'étaient inscrits dans le primaire pendant l'année scolaire 2005/06. L'UNICEF a équipé 456 905 écoliers sur les 1 316 792 enfants inscrits dans le primaire pendant cette même année scolaire, s'appuyant dans certains cas sur des moyens de transport mis à sa disposition par l'ONUB.

69. D'autres partenaires, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et des organisations non gouvernementales, ont également renforcé leur soutien au secteur de l'enseignement. Pour l'année scolaire 2006/07, le Ministère de l'éducation a estimé que le nombre d'élèves inscrits atteindrait 1 660 000. Dans cette perspective, l'UNICEF a apporté son concours à la formation de 981 enseignants en août. Il donnera également des manuels et des fournitures scolaires à chaque écolier. Outre les 611 salles de classe déjà remises en état ou construites, il achèvera la construction de 706 nouvelles salles de classe et en rénovera 960 autres, qui accueilleront au minimum 1 063 350 écoliers. Il équipera également les salles de classe et fournira des manuels. Quelques donateurs bilatéraux offriront également des supports pédagogiques aux enseignants par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD.

70. Depuis que le Gouvernement a annoncé un peu plus tôt cette année la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes accouchant dans les hôpitaux publics, le nombre de patients a excédé les capacités existantes. D'après l'UNICEF, le Burundi aurait besoin de quelque 4 millions de dollars par an pour parvenir à réduire la mortalité néonatale et la mortalité maternelle.

71. À l'appui des initiatives du Gouvernement et avec l'aide financière de l'Office humanitaire de la Communauté européenne, le Fonds a entrepris d'équiper quelque 450 dispensaires et 40 hôpitaux publics avec le matériel nécessaire pour procéder à des césariennes et mener à bien les accouchements. En collaboration avec le Ministère de la santé publique et des organisations non gouvernementales partenaires, il approvisionne également en médicaments de base les dispensaires et les hôpitaux publics qui accueillent des enfants de moins de 5 ans. La distribution se

fait avec l'aide de l'ONUB selon un plan mis en œuvre par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec le Ministère de la santé publique.

72. Le Ministère de la santé publique a également élaboré un Plan d'intervention d'urgence avec le concours de l'UNICEF, de l'OMS, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial afin de fournir un soutien continu aux dispensaires dans les provinces qui s'attendent au retour de réfugiés.

Mines et engins non explosés

73. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a formé 115 instituteurs à l'utilisation d'outils normalisés de sensibilisation aux risques que posent les mines, tandis que la Fondation suisse pour le déminage a formé et équipé 29 Burundais afin qu'ils puissent s'acquitter de fonctions de liaison avec la population locale, prodiguer les premiers secours et participer à des activités de déminage et de neutralisation des explosifs. Par ailleurs, 5 500 mètres carrés de terres agricoles ont été déminées dans les provinces du sud, le long de la frontière avec la République-Unie de Tanzanie, et plus de 1 200 engins explosifs ont été détruits. Les opérations de déminage dans le sud et le sud-est du pays devraient être achevées d'ici à la fin de 2006. En août, l'ONU a transféré l'administration du programme de lutte antimines au Gouvernement.

V. Aspects régionaux

74. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts afin de resserrer les liens de coopération à l'échelon régional. Il a ainsi prêté 8 000 urnes à la Commission électorale indépendante congolaise à l'appui des élections organisées en République démocratique du Congo. Il a également facilité le transport au Sud-Kivu de quelque 15 000 électeurs congolais installés au Burundi afin qu'ils puissent participer aux élections.

75. Le 17 juillet, le Président Nkurunziza a ouvert la première Conférence de la diaspora de la région des Grands Lacs à Bujumbura. Organisée par des expatriés burundais, rwandais et congolais qui souhaitent venir en aide à leur pays d'origine, cette conférence a été la première du genre dans la région.

76. La mise en commun de l'information et l'échange de visites entre l'ONUB et la MONUC se sont poursuivis. Les bataillons pakistanais de l'ONUB et de la MONUC déployés de part et d'autre de la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo ont continué à coopérer sur les questions de sécurité frontalière, la circulation illicite de personnel et le trafic d'armes. La coopération entre les deux missions a également pris la forme d'un appui aux élections en République démocratique du Congo.

VI. Retrait de l'ONUB et planification de la transition

77. Au 22 octobre, les forces militaires de l'ONUB au Burundi s'établissaient à 2 434 hommes, dont 83 observateurs militaires et 55 officiers d'état-major. Le retrait des composantes militaires de l'Opération s'est déroulé comme prévu, avec le départ de la dernière compagnie éthiopienne en août et du bataillon pakistanais en

septembre. Le rapatriement de l'unité de marine sud-africaine devrait s'achever en octobre, et aurait dû être suivi par le rapatriement en novembre de la compagnie du génie thaïlandaise, du bataillon népalais et de la compagnie des forces spéciales népalaises. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 14, l'Organisation examine actuellement la demande du médiateur sud-africain tendant à différer le rapatriement des contingents de l'ONUB afin que ceux-ci apportent leur concours à la Force de l'Union africaine qui devrait être déployée vers la mi-novembre. Tous les contingents de l'ONUB devraient cependant avoir quitté le Burundi d'ici à la fin de décembre.

78. Comme signalé dans l'additif à mon septième rapport, l'Organisation et le Gouvernement ont arrêté des domaines d'intervention prioritaires dans le cadre du plan d'action commun des Nations Unies en faveur du Burundi, qui concordent avec le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à savoir : a) la paix et la gouvernance démocratique; b) la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement des civils; c) les droits de l'homme et la justice; d) l'information et les communications; e) la reconstruction et le développement socioéconomique. L'Organisation examine actuellement, en collaboration avec le Gouvernement, le contenu et le calendrier d'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de tenir compte des priorités et des besoins nationaux esquissés dans le Document stratégique et des domaines d'intervention prioritaires retenus dans le plan d'action commun.

79. De plus, les organismes des Nations Unies présents au Burundi ont allongé leur cycle de programmation d'une année, jusqu'à la fin de 2008, afin de le faire cadrer avec la période couverte par le plan d'action commun des Nations Unies et le Document stratégique révisé.

80. Pendant la période considérée, le Département des opérations de maintien de la paix a continué à coopérer étroitement avec le PNUD, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres partenaires afin de définir l'organigramme du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et de déterminer ce dont il aurait besoin, l'idée étant que le Bureau soit opérationnel au 1^{er} janvier 2007.

VII. Observations

81. Depuis l'entrée en fonctions en août 2005 du Président Nkurunziza, lequel a été élu dans le respect des règles de la démocratie, un certain nombre de mesures importantes ont été prises en vue de la consolidation de la paix au Burundi. Toutefois, de façon générale, la situation reste précaire et il faut s'attaquer résolument à des problèmes cruciaux sur les plans politique et socioéconomique et sur le plan des droits de l'homme si l'on veut que la paix et la réconciliation progressent.

82. La signature, le 7 septembre, de l'Accord de cessez-le-feu global, qui a mis officiellement un terme à plus de 10 ans d'un conflit violent, pourrait être un tournant pour le Burundi. Il convient de saluer le Gouvernement et les FNL, qui ont ainsi accompli un grand pas en avant. Je tiens à réaffirmer ma gratitude à l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et au médiateur sud-africain pour leur générosité et leur engagement inlassable en faveur du processus de paix.

83. Le fait que dans l'ensemble les parties respectent le cessez-le-feu depuis son entrée en vigueur le 10 septembre, l'amélioration de la sécurité qui s'est ensuivie et la diminution des violations des droits de l'homme sont encourageants. Le Gouvernement et les FNL doivent maintenant veiller sans délai à l'application intégrale de l'Accord et continuer à coopérer étroitement dans un esprit d'ouverture afin de trouver une issue à tous les problèmes encore en suspens. La responsabilité de l'application de l'Accord incombe au premier chef aux parties. Toutefois, la participation étroite du médiateur sud-africain, des membres de l'Initiative régionale pour la paix et des autres partenaires, l'aide des donateurs et le prompt déploiement du Groupe spécial de l'Union africaine joueront un rôle crucial pour assurer sans plus tarder l'application sans heurts de l'Accord. Je suis tout particulièrement reconnaissant au médiateur sud-africain d'avoir conservé un bureau à Bujumbura afin de faciliter le règlement des questions en suspens.

84. L'Organisation des Nations Unies est prête à exécuter les tâches qui lui sont réservées dans l'Accord, notamment en participant aux travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et de ses organes subsidiaires. Comme demandé par les parties à l'Accord et dans des communications ultérieures émanant du Gouvernement et du médiateur, l'ONUB est elle aussi disposée à fournir toute l'aide requise, notamment en assurant la sécurité dans les zones de regroupement des combattants des FNL, pendant tout le temps qui lui reste à passer au Burundi, à savoir jusqu'à la fin décembre, et dans la limite de ses modestes ressources. Dans l'intervalle, je partage l'avis du médiateur concernant le léger ajustement à apporter au calendrier de retrait des contingents des Nations Unies. Les mesures à prendre pour modifier le calendrier de retrait sont à l'étude et j'entends consulter le Conseil de sécurité prochainement à ce sujet.

85. Parallèlement, si de nouveaux retards intervenaient dans l'exécution de l'Accord de cessez-le-feu, il serait peu probable que l'ONUB puisse s'acquitter des tâches qui lui sont réservées avant la fin de son mandat en décembre. J'encourage donc vivement le médiateur, les parties, l'Initiative régionale pour la paix et plus largement la communauté internationale à examiner sans tarder la façon dont l'appui pourrait se poursuivre après le mois de décembre, afin de garantir l'application ininterrompue de cet accord capital.

86. La fin du conflit armé entre le Gouvernement et les FNL constitue une nouvelle occasion d'engager un programme de réformes global et crédible dans le secteur de la sécurité. La réforme du secteur de la sécurité et la professionnalisation et la décentralisation des Forces de défense nationales et de la Police nationale burundaise joueront un rôle fondamental en ce qui concerne le maintien durable de la stabilité dans le pays. Le Gouvernement doit intensifier ses efforts pour créer une armée de métier et des services de police plus professionnels, obéissant à une autorité civile et opérant dans le respect de la légalité. Parallèlement, les Forces de défense nationales et la Police nationale burundaise continuent de manquer de tout, qu'il s'agisse du matériel, du soutien logistique, du logement, des moyens de transport ou de la formation, notamment dans le domaine crucial des droits de l'homme. À cet égard, il est encourageant de constater que le Gouvernement a commencé à définir des domaines sectoriels prioritaires dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, car il importe de pouvoir compter sur un appui accru et bien coordonné de la part des partenaires du Burundi si l'on veut que la réforme progresse.

87. Il faut également obtenir que les partenaires nationaux et internationaux prêtent une attention soutenue et un appui continu aux activités de désarmement et démobilisation et à la réintégration effective des combattants, afin de s'assurer que ceux-ci ne menacent pas la stabilité. Or, les armes détenues par les civils posent un problème majeur. Il est indispensable que le Gouvernement accomplisse de réels progrès avec son programme de collecte d'armes afin de réduire un taux de criminalité actuellement élevé et d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du territoire.

88. La communauté internationale est très préoccupée par l'évolution récente de la situation politique, notamment la supposée tentative de coup d'état qui a entraîné l'arrestation de plusieurs personnes. L'Organisation des Nations Unies ne tolère aucune tentative de renversement ou de déstabilisation d'un gouvernement issu des urnes. Tout acte tendant à saper les institutions du Burundi démocratiquement élues est inacceptable. Dans le même temps, le Gouvernement doit être vivement encouragé à veiller à ce que l'instruction judiciaire concernant le coup d'état soit menée dans le respect de la légalité, dans la transparence et dans le plein respect des droits de l'homme. En outre, les allégations relatives aux actes de torture dont auraient été victimes certaines des personnes détenues dans le cadre de l'enquête sur le coup d'état doivent être vérifiées et les responsables traduits en justice.

89. Les tensions entre le Gouvernement, les partis d'opposition, les médias et la société civile sont également très préoccupantes. J'engage le Gouvernement à redoubler d'efforts pour renforcer un processus démocratique encore fragile, notamment en établissant un dialogue avec les partis politiques, en coopérant avec la société civile, en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse, et en promouvant la réconciliation nationale. À cet égard, je constate avec satisfaction que le Gouvernement a tenu plusieurs réunions avec des dirigeants religieux et de partis politiques ces dernières semaines en vue de désamorcer les tensions politiques.

90. De fait, la réconciliation nationale et la fin de l'impunité sont des éléments cruciaux si l'on veut ancrer solidement la reconstruction du pays. Il importe de poursuivre les consultations entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies afin de parvenir sans tarder à un accord concernant la création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial qui permettrait à l'Organisation d'appuyer ces mécanismes de justice transitionnelle.

91. Dans l'intervalle, il faut aider de toute urgence les autorités nationales à fonctionner efficacement et à répondre aux attentes de la population qui espère bien récolter les fruits de la paix. L'amélioration de la sécurité va inciter les réfugiés et les déplacés à retourner chez eux. Il faut donc prévoir de véritables programmes de réintégration et des stratégies de relèvement centrées sur les collectivités. L'achèvement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté à l'issue de consultations de grande ampleur est un pas dans la bonne direction. Un engagement soutenu et bien coordonné de la part des donateurs sera crucial pour répondre aux besoins humanitaires et faciliter les initiatives de relèvement, de reconstruction et de développement prises par le Gouvernement. Je me réjouis donc des progrès initiaux qui ont été faits afin de définir les relations entre le Gouvernement et la Commission de consolidation de la paix et d'arrêter les domaines d'intervention prioritaires pour consolider la paix au Burundi.

92. Je juge encourageante la collaboration étroite qui s'est instaurée ces derniers mois entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement dans le cadre des

préparatifs du déploiement du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. Le Bureau aidera le pays tout au long du processus de consolidation de la paix en appliquant une stratégie intégrée. J'espère que le Conseil de sécurité examinera sans tarder mes recommandations concernant la création du Bureau, afin que l'on puisse achever les préparatifs dans les meilleurs délais.

93. En conclusion, je tiens à réaffirmer ma reconnaissance et ma confiance à Nureldin Satti, qui exerce les fonctions de Représentant spécial par intérim au Burundi depuis avril, et qui a apporté une contribution appréciable au processus de paix depuis 2002. Je tiens aussi à rendre hommage aux hommes et aux femmes de l'ONUB pour le travail qu'ils accomplissent sans relâche pour la cause de la paix au Burundi. Je remercie également tous les fonctionnaires du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur contribution sans laquelle le pays ne pourrait continuer à progresser.



Map No. 4222 Rev. 13 UNITED NATIONS
October 2006

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section